



CORPORATION DE LA VILLE DE HEARST

OFFRE D'EMPLOI Trésorier-ère

La Ville de Hearst est à la recherche d'une personne dynamique, fiable, autonome et très structurée pour combler le poste de trésorier-ère.

Responsabilités principales :

- ✓ Exécuter toutes les tâches de trésorier-ère municipal-e, telles que définies dans la *Loi de 2001 sur les municipalités* et les lois relatives.
- ✓ Coordonner la préparation des budgets annuels d'exploitation et de dépenses en capital, en collaboration avec les chefs de département;
- ✓ Superviser le travail des employé-e-s sous sa responsabilité;
- ✓ Exécuter toutes les décisions et politiques du Conseil ayant un impact financier;
- ✓ Agir à titre de personne-ressource en ce qui a trait à tous les octrois, subventions et programmes disponibles à la Municipalité.

Compétences requises:

- ✓ Diplôme universitaire ou collégial en comptabilité; une désignation comptable serait un atout;
- ✓ Minimum de 3 ans d'expérience en comptabilité;
- ✓ Une expérience dans le domaine municipal serait un atout;
- ✓ Doit détenir de bonnes aptitudes en planification et en organisation;
- ✓ Compétences en leadership et en relations interpersonnelles;
- ✓ Doit être flexible et apte à gérer le changement;
- ✓ Le bilinguisme est nécessaire;
- ✓ Bonnes aptitudes en communication orale et écrite.

Salaire :

Le salaire est établi en fonction du Programme d'administration salariale, de la classification 16, qui se situe entre 121 597\$ et 138 965\$ annuellement, proportionné aux qualifications et à l'expérience. Un programme d'avantages sociaux complet, incluant plan de pension OMERS, est offert.

Pour une description de tâches plus détaillée, veuillez consulter le site Web de la Ville : www.hearst.ca

Les personnes intéressées devront soumettre leur candidature **avant 16h, le vendredi 26 juin 2026**, à l'adresse suivante ou par courriel :

Éric Picard, administrateur en chef
Corporation de la Ville de Hearst
925, rue Alexandra
Sac postal 5 000
Hearst, Ontario PO L1N0
epicard@hearst.ca

La Corporation de la Ville de Hearst est un employeur d'égalité des chances qui répond aux besoins des demandeurs en vertu du Code ontarien des droits de la personne et de la Loi sur l'accessibilité pour les personnes handicapées de l'Ontario (LAPHO) pendant toutes les étapes du recrutement et processus de sélection. Veuillez communiquer avec la personne susnommée pour toute demande d'accommodement.